

Direction des collectivités territoriales et de la citoyenneté
Bureau des Finances Locales

**Liste des comptes de fonctionnement éligibles à la procédure de traitement automatisé
relative à l'attribution du FCTVA**

Liste non exhaustive

ENTRETIEN DES BATIMENTS PUBLICS (compte 615221)			
Bâtiment public (liste non exhaustive)			
Hôtel de Ville, salle des fêtes, école, bibliothèque, centre culturel, musée, office de tourisme, cinéma, maison de retraite, EHPAD, Foyer de Vie, église, piscine (hors espaces bien-être et ludiques), gymnase, vestiaire d'un terrain de foot, atelier technique, camping, gîte communal, toilettes publiques ... Les biens confiés à des tiers non bénéficiaires sont éligibles, hors cas de récupération par voie fiscale.			
Imputation comptable éligible au FCTVA	Nature de la dépense (travaux effectués par une entreprise)	Nature de la dépense	Imputation(s) comptable(s) à utiliser
615221	Les dépenses relatives à l'entretien et aux réparations : la facturation des interventions (frais et réparations) sur les biens immobiliers des bâtiments affectés à l'usage d'un service public : <i>travaux d'électricité (y compris système d'alarme), plomberie, toitures, gouttières, cheminées, façades, ascenseurs, chaudières, réaménagement intérieur (peinture, modification des cloisons, réfection partielle de la toiture, réfections des sols (carrelage, parquet, moquette, traçage salle des sports), pour les églises (cloches, orgues scellés, horloge)</i> <i>Les "biens meubles fixes" sont considérés comme immeubles par destination. Ainsi, le code civil prévoit qu'est immeuble par destination tout effet mobilier scellé au plâtre ou à chaux, ou à ciment, ou lorsqu'il ne peut être détaché sans être fracturé ou détérioré, ou sans briser ou détériorer la partie du fonds à laquelle il est attaché" (articles 524-525)</i>	Travaux d'entretien effectués par des entreprises pour les autres bâtiments non affectés à l'usage d'un service public (logements locatifs, commerce, maison de santé etc..)	615228
	HORS REDEVANCES DE MAINTENANCE DEFINIES PAR CONTRAT	Achat de matériels ou de fournitures concourant à la réalisation de travaux d'entretien réalisés par le personnel de la collectivité : ampoules, prises électriques, peinture, petits outillages...	60632 ; 6068
		Achat de livres (renouvellement du fonds documentaire)	6065
		Dépenses réalisées sur les terrains entourant les bâtiments publics : <i>prestations de tonte de pelouses ou de taille de haies ou d'arbres, élagage, débroussaillage, clôtures, portillons...</i>	61521 ; 61524
		Redevances afférentes aux contrats de maintenance mobilières (y compris logicielles) ou immobilières (contrôles réglementaires obligatoires relatifs à la sécurité : notamment les vérifications annuelles d'électricité, des extincteurs, des ascenseurs, toitures, chaudière, analyses d'eau...)	6156
		Entretien et réparations sur biens mobiliers : électroménager (four, lave-vaisselle, hotte...), extincteurs, blocs secours, caméras, vidéosurveillance, stores, équipements sportifs etc	61558
		Contrats d'assurance multirisques, dommage ouvrage	616
		Frais de nettoyage (vitreie...), désinfection de locaux, gardiennage (église...)	6282 ; 6283
		Les dépenses facturées par un tiers qui intervient à la place de la collectivité en vertu d'un contrat pour exécuter un service public administratif (enlèvement des ordures et déchets, intervention nid de guêpes, désinsectisation, dératisation etc)	611
		Location de matériel	6135
ENTRETIEN DE LA VOIRIE (compte 615231)			
Voies communales, départementales, chemins ruraux, sentiers, voies vertes, dépendances du domaine public routier (trottoirs, pistes cyclables, aires de stationnement, talus, accotements), ouvrages d'écoulement : caniveaux, fossés, puisards, aqueducs, ponceaux, drains			
Imputation comptable éligible au FCTVA	Nature de la dépense (travaux effectués par une entreprise)	Nature de la dépense	Imputation(s) comptable(s) à utiliser
615231	Dépenses bien imputées au compte 615231	Dépenses qui ne doivent pas être imputées au compte 615231	
	Entretien et de réparation de la chaussée : consolidation, réparation, renouvellement ou réfection des couches de base et de surface, soufflage ou repiquage des pavés, réfection des joints, rebouchage de nids de poule	Achat de matériels ou de fournitures concourant à la réalisation de travaux d'entretien de la voirie réalisés par le personnel de la collectivité	60633
	Dépenses réalisées sur les accessoires de la chaussée : élagage, fauchage, débroussaillage, entretien de la végétation des talus et des accotements	Frais de balayage, déneigement, salage de la voirie, enlèvement des ordures et des déchets, nettoyage de la voirie	611 (intervention entreprises), si fournitures : 60633
	Réparation et réfection des trottoirs, pistes cyclables, aires de stationnement	Location de matériel (benne, balayeuse, tractopelle etc)	6135
	Réfection et entretien des ouvrages d'écoulement des eaux	Entretien et réparation des biens meubles de la voirie (candélabres, barrières, potelets, poteaux incendie, garde corps, panneaux publicitaires et lumineux, panneaux d'information et fléchage local etc)	61558
	Réparation et réfection localisée des ponts		
Remise en état de la signalisation, travaux de peinture			
ENTRETIEN DES RESEAUX (compte 615232)			
Réseaux d'eau, d'assainissement, de téléphonie, d'internet, d'électrification (dont éclairage public), chauffage, gaz, climatisation			
Imputation comptable éligible au FCTVA	Nature de la dépense (travaux effectués par une entreprise)	Nature de la dépense	Imputation(s) comptable(s) à utiliser
615232	Dépenses bien imputées au compte 615232	Dépenses qui ne doivent pas être imputées au compte 615232	
	Travaux d'entretien concernant la partie d'un ouvrage pouvant contenir des éléments linéaires de canalisation, des équipements ou accessoires et des branchements	Achat de fournitures et matériels pour la maintenance et les travaux d'entretien réalisés par le personnel de la collectivité	60632
	Travaux d'entretien sur les réseaux de distribution eux-mêmes, regroupant des canalisations aériennes ou souterraines	Redevances afférentes aux contrats de maintenance	6156
	Travaux d'entretien sur les accessoires des réseaux comme les installations annexes, les branchements, les colonnes montantes et dérivations individuelles.	Inspection télévisée des réseaux d'eaux usées confiée à l'entreprise en dehors d'une opération d'investissement (simple vérification de l'état du réseau d'eaux usées)	617
	HORS REDEVANCES DE MAINTENANCE DEFINIES PAR CONTRAT		

INFORMATIQUE EN NUAGE "CLOUD" (comptes 65811 M57 et 6512 M14)

Le cloud computing (l'informatique en nuage) est la fourniture de services informatiques (notamment des serveurs, du stockage, des bases de données, la gestion réseau, des logiciels, des outils d'analyse, l'intelligence artificielle) via Internet (le cloud).
L'analyse du contrat fonde le caractère éligible ou non au FCTVA, ce qui va conditionner l'imputation budgétaire et comptable des trois catégories d'informatique en nuage (IaaS-SaaS-PaaS)

<u>Dépenses bien imputées aux comptes 65811 (M57) 6512 (M14)</u>		<u>Dépenses qui ne doivent pas être imputées aux comptes 65811 (M57) 6512 (M14)</u>	
Imputation comptable éligible au FCTVA	Nature de la dépense	Nature de la dépense	Imputation comptable à utiliser
Contrat « IaaS » consiste à utiliser l'infrastructure informatique d'un hébergeur (serveurs, bandes passantes, base de données etc) par le biais d'une connexion internet		Contrats « SaaS et PaaS »	
6512 M14 65811 M57	Services d'infrastructure de l'informatique en nuage (<i>dépenses exhaustives dans l'arrêté du 17 décembre 2020 fixant la définition des dépenses de prestations de solutions de l'informatique en nuage</i>) :	Contrat « SaaS » : Ce contrat consiste à utiliser un logiciel à distance par le biais d'une connexion à internet tout en bénéficiant de tous les services et expertises liés. Il n'a pas pour objet de transférer la licence d'exploitation d'un logiciel. Il donne uniquement un droit d'utilisation du logiciel via le droit d'accès à la plate-forme.	6518 M14 65818 M57
	La puissance de traitement ou de calcul en nuages (Machines Virtuelles, Container et orchestration, serveurs physiques dédiés, serveurs privés virtuels, plateformes de gestions de données de connexion, calcul en mode batch, déploiement automatisé de systèmes d'exploitation) ;		
	La capacité de stockage en nuages (mode bloc, mode objet, fichiers, archivage, sauvegarde et restauration automatisée de données, services relatifs aux bases de données) ;	Contrat « PaaS » : Ce contrat consiste à utiliser l'ensemble de l'architecture d'exécution d'un hébergeur (serveurs, stockage, mémoire vive, bande passante, mais aussi l'ensemble des applications middleware comme le système d'exploitation, les moteurs de bases de données et le serveur web) ; il s'agit donc d'un contrat IaaS plus dimensionné.	2032
	L'hébergement de sites internet ;		
	Les services de connectivité réseau en vue de l'utilisation de services d'infrastructure de l'informatique en nuage ;		
	La sécurité et la qualité de service des services d'infrastructure de l'informatique en nuage (systèmes de répartition de charge, réseaux privés virtuels, CDN, systèmes de mitigation des attaques par déni de service, gestion de la sécurité) ;	Dans le cas où le contrat SaaS ou PaaS prévoit une option d'achat, les frais engagés pour le déploiement du SaaS et nécessitant des développements internes significatifs peuvent être activés en tant que frais de développement de logiciels à usage interne.	
Les services de mise à jour automatisée et de maintenance de l'ensemble des prestations susmentionnées.			